

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 20 juin 2024

N° CP-2024-5-5-5

N° applicatif 9539

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation et jeunesse

Service consulté

SOUTIEN À L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE ET A DES ACTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA HAINE ET LE RACISME

Résumé : Définies comme un axe majeur du mandat, les politiques publiques en faveur de la jeunesse ont été soutenues dans le vote du budget prévisionnel 2024, que ce soit au travers des compétences obligatoires (collèges, aides sociales à l'enfance, protection maternelle et infantile), volontaristes (jeunesse et sports) ou issues de la loi Alsace du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (bilinguisme).

Le présent rapport propose à la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des subventions au titre de l'appel à projets Jeunes citoyens 2024, ainsi que dans le cadre du Plan de Lutte contre la Haine et le Racisme, pour un montant total de 82 450 €.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS JEUNES CITOYENS 2024

Pour la cinquième année consécutive, la Collectivité a lancé l'appel à projets Jeunes Citoyens, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin et la Mutuelle sociale Agricole (MSA) d'Alsace. L'objectif est de valoriser l'engagement, l'autonomie et la participation citoyenne des jeunes. Le présent rapport fait la synthèse des candidatures déposées et propose d'approuver une liste de subventions de fonctionnement allouées pour un montant total de 80 000 €, en faveur d'actions financées ou cofinancées.

Le dispositif a été reconduit sur le territoire haut-rhinois exclusivement, dans l'attente de l'aboutissement des réflexions autour des financements des projets éducatifs à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le dépôt des candidatures s'est effectué selon une procédure dématérialisée via le site de la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'Etat : www.demarchessimplifiees.fr. La date limite de dépôt des projets était fixée au 4 mars 2024.

Les projets qui ont sollicité la participation des jeunes à toutes les étapes (conception, mise en œuvre, évaluation), et qui favorisent la mixité sociale ont été privilégiés, pour une population sur la tranche d'âge de 11 à 30 ans. Les champs d'action pris en compte sont les suivants :

- environnement, éco-citoyenneté, biodiversité,
- humanitaire, coopération transfrontalière,
- sciences et techniques,
- culture,
- numérique et éducation aux médias,
- sport (hors participation à des compétitions),
- loisirs,
- départs en vacances en autonomie.

A l'instar des éditions précédentes, ne sont pas éligibles : les sorties scolaires organisées par des établissements d'enseignement, le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes ainsi que la participation à des compétitions sportives.

Les 90 dossiers déposés ont été répartis entre les différents partenaires pour instruction.

Les porteurs de projets se répartissent de la façon suivante :

- 73 projets menés par des associations ;
- 4 projets portés par des collèges ;
- 13 projets conduits par des structures publiques (communes, communautés de communes, CCAS).

La réunion inter-partenaire a proposé d'accompagner 71 projets, pour un montant global de 238 269 €, soit :

- 148 269 € de contributions allouées par la CAF pour 42 projets ;
- 80 000 € de subventions proposées par la CeA pour 59 projets. Les soutiens de la Collectivité se portent vers des actions liées à l'environnement, la citoyenneté, la culture, le numérique et l'éducation aux médias, les sports et loisirs ainsi que la coopération transfrontalière. Ces propositions sont en lien avec les compétences de la Collectivité et ses publics cibles. Elles ont été faites en concertation avec les directions / services compétents et en fonction des besoins de chaque réalité de territoire ;
- 10 000 € d'aides octroyées par la MSA pour 10 projets.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de d'attribuer des subventions de fonctionnement à ces structures porteuses de projets au titre de l'année 2024, pour un montant total de 80 000 €, selon le détail joint en annexe 1.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DEUX STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA HAINE ET LE RACISME

Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association René Hirschler pour l'organisation de l'édition 2024 des Journées européennes de la Culture juive

Chaque année depuis 1997, au mois de septembre, sont organisées en Alsace les « Journées européennes de la Culture Juive ».

L'objectif de cet événement, coordonné à l'échelle européenne par l'Association Européenne du Patrimoine Juif (AEPJ), est de mettre en évidence la diversité et la richesse du judaïsme, avec l'intention de promouvoir le dialogue, la reconnaissance et l'échange, à travers des visites guidées, des conférences, des concerts, des spectacles et d'autres activités culturelles se déroulant simultanément sur tout le continent européen.

Par l'ouverture au grand public, spécialement pour cette occasion, de nombreux sites du patrimoine juif, le but est de faire revivre des lieux révélateurs d'une histoire partagée avec ses pages heureuses faites de coexistence et d'échanges, et ses pages plus sombres.

Au-delà, il s'agit de provoquer une réflexion sur les enseignements qui peuvent être tirés de cette histoire commune pour envisager une vie plus harmonieuse dans le monde d'aujourd'hui, caractérisé notamment par ses enjeux de fraternité interreligieuse, de dialogue interculturel et de citoyenneté.

Organisées du 26 août au 22 octobre 2023, les Journées Européennes de la Culture Juive 2023, avec 60 activités proposées dans 32 communes, dont 14 concerts et autres spectacles, 3 conférences, 3 expositions, 3 cérémonies, 27 visites guidées ou commentées et 10 portes ouvertes, ont permis de toucher un public de plus de 3 000 personnes.

La période proposée aux organisateurs alsaciens pour programmer des activités dans le cadre des Journées Européennes de la culture juive 2024 est : du dimanche 8 septembre au dimanche 22 septembre inclus. Exceptionnellement, certaines activités proposées au-delà de cette période pourront être signalées dans le programme. La thématique de cette nouvelle édition est « La famille ».

Le budget prévisionnel pour l'organisation de ces Journées est de 4 000 € ; il est principalement constitué de frais correspondant à la réalisation et à la diffusion de supports de communication (dépliants et affiches).

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 700 € à l'association René Hirschler pour l'organisation de l'édition 2024 des Journées européennes de la Culture juive.

Proposition d'attribution d'une subvention de fonctionnement au Consistoire israélite du Bas-Rhin pour l'organisation d'un temps convivial avec les Veilleurs de Mémoire

Le Consistoire Israélite du Bas-Rhin a organisé le 29 mai 2024 une soirée avec les Veilleurs de Mémoire alsaciens. Ce réseau, accompagné depuis sa création par la Collectivité européenne d'Alsace en lien avec les deux consistoires israélites du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, est composé d'une centaine de citoyens qui veillent sur plus de deux tiers des cimetières israélites d'Alsace.

Le réseau des Veilleurs de Mémoire se retrouve habituellement deux fois par an pour un temps de travail commun autour du vécu et des spécificités des différents lieux disséminés sur tout le territoire. Lors de ces rencontres, les nouvelles personnes qui acceptent de devenir Veilleur de Mémoire sont accueillies. Après la signature d'une charte, c'est le moment où ces citoyens bénévoles reçoivent un badge sur lequel on peut lire le nom du cimetière sur lequel la veille est effectuée. On retrouve également les logos de la Collectivité européenne d'Alsace et du Consistoire Israélite concerné, Bas-Rhin ou Haut-Rhin.

La soirée du 29 mai 2024 a ainsi permis l'accueil de cinq nouvelles personnes qui viennent enrichir le réseau et qui s'engagent à veiller sur les cimetières israélites de Bischheim, Benfeld, Obernai, Rosenwiller et Saverne. Un buffet dînatoire a clôturé la soirée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 750 € au Consistoire Israélite du Bas-Rhin pour l'organisation d'un buffet dînatoire pour les Veilleurs de Mémoire d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'appel à projets Jeunes Citoyens, en faveur de 59 projets, pour un montant total de 80 000 €, selon le détail figurant en annexe 1 du présent rapport ;
- D'attribuer dans le cadre du Plan de Lutte contre la Haine et le Racisme, une subvention de fonctionnement de 1 700 € à l'association René Hirschler pour l'organisation de l'édition 2024 des Journées européennes de la Culture juive et une subvention de fonctionnement de 750 € au Consistoire Israélite du Bas-Rhin pour l'organisation d'un buffet dînatoire pour les Veilleurs de Mémoire d'Alsace.

Il est précisé que, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier, chaque subvention fera l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive.

Les montants des subventions seront à prélever comme suit :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O003	P207E01	T70	(1093) 65-65748-338	2 450 €
P207	O007	P207E01	T70	(1091) 65-65748-338	62 300 €
P207	O007	P207E01	T70	(1095) 65-657348-338	3 000 €
P207	O007	P207E01	T70	(3316) 65-657381-338	10 500 €
P207	O007	P207E01	T70	(4294) 65-657358-338	2 700 €
P207	O007	P207E01	T70	(4461) 65-657363-338	1 500 €
TOTAL					82 450 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.